

Thème : Sensibilisation au handicap

Date : Vendredi 19 juin 2026 de 9h à 12h

Lieu : Angers

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 1**

Objectifs :

- Identifier les différents types de handicap (moteur, psychique, visuel, sensoriel, cognitif, invisible...)
- Analyser les profils, mieux comprendre les parcours des usagers et le rôle des aidants.
- Optimiser l'accueil en développant une posture professionnelle adaptée aux spécificités de chaque situation.
- Renforcer le réseau avec la présentation des missions de la C360 et la remise des ressources.

Méthodes mobilisées :

➤ **Programme :**

- **Présentation de la MDA**
- **Sensibilisation aux différents types de handicap et de leurs répercussions**
- **Tips et questions à se poser pour un meilleur accueil**
- **Regards croisés - témoignage d'usagers et/ou d'aidants**
- **Sensibilisation à la CAA**
- **Questions pour les capsules vidéo**
- **Petits jeux pour se mettre dans la « peau » d'une personne porteuse de TSA**

➤ **Moyens pédagogiques :**

Remise d'outils pratiques tels le guide « comprendre le handicap / Handéo, Glossaire des acronymes et terminologies du secteur, Site MDA

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenants

Ghilain BOURGEOIS, Coordinateur de la Communauté 360 du 49, Céline CHAUVEAU, Facilitrice à la Communauté 360 du 49, Audrey RAIMBAULT, Conseillère parcours à la Communauté 360 du 49, Aurélie GABORIAUD, Evaluatrice à la Maison Départementale de l'Autonomie, Tiphanie MAHOUDEAU, Evaluatrice à la Maison Départementale de l'Autonomie

Informations importantes :

- *Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)*
- *Tarif classique : 30€ la formation*
> Pour les avocats du barreau d'Angers : Formation gratuite pour laquelle la somme forfaitaire de 30€ sera prélevée sur votre compte FIF-PL

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.